

Rapport d'activité 2023

Revue de l'anné	e 2
-----------------	-----

Statistiques 6

Compte de résultat 2023 9

Bilan au 31 décembre 2023 10

Annexe aux comptes 2023 12

Rapport de l'organe de révision 13

Composition personnelle 14

Zurich, le 6 mai 2024



Revue de l'année

En 2023, la Commission des OPA (la « Commission ») a rendu 21 décisions¹ dans le cadre de 11 procédures.²

Parmi ces procédures, six concernent des offres publiques d'acquisition :

- Le 11 août 2023, Elantas Sàrl, Wesel, République fédérale d'Allemagne, une filiale indirecte du groupe de chimie allemand Altana SA, Wesel, République fédérale d'Allemagne, a publié l'annonce préalable d'une offre publique d'acquisition portant sur toutes les actions au porteur en mains du public du groupe industriel suisse *Von Roll Holding SA*, Breitenbach, Suisse, au prix de CHF 0.86 en espèces par action. Parallèlement à la publication de l'annonce préalable, Elantas Sàrl a conclu avec les actionnaires principaux de la société visée un contrat d'achat de leurs titres de participation, correspondant à 80.89% du capital-actions et des droits de vote de Von Roll Holding SA. Le prospectus de l'offre, dont le volume s'élevait à CHF 301'281'348, a été publié le 8 septembre 2023 par l'offrante Elantas SA.³ Cette offre a été exécutée le 27 novembre 2023.
- L'acquisition de la société suisse de gestion de fortune active au niveau international GAM Holding SA, Zurich, Suisse, a débuté le 4 mai 2023 par la publication de l'annonce préalable d'une offre publique d'échange de Liontrust Asset Management PLC⁴, Londres, Royaume-Uni, portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de GAM Holding SA.5 En réponse à la publication du prospectus de l'offre publique d'échange de Liontrust Asset Management PLC le 13 juin 2023, 6 Newgame SA, Genève, Suisse, une société contrôlée indirectement par l'homme d'affaires français Xavier Niel par l'intermédiaire de Rock Investment SAS, a publié le 18 juillet 2023 l'annonce préalable d'une offre publique d'acquisition partielle portant sur 28'000'000 actions nominatives de GAM Holding SA en mains du public (soit environ 17.5% du capital-actions et des droits de vote de la société visée), au prix de CHF 0.55 en espèces pour chaque action nominative. Newgame SA a publié le prospectus de son offre partielle ⁷ le 17 août 2023. ⁸ Le 29 août 2023, après l'échéance de son offre d'échange, Liontrust Asset Management PLC a informé, dans le cadre de la publication de l'annonce définitive du résultat intermédiaire, que seuls 33.64% du capital-actions et des droits de vote de GAM Holding SA avaient été apportés à l'offre et elle a déclaré que celle-ci n'avait pas abouti, la condition relative au pourcentage

¹ Ces décisions sont disponibles à l'adresse https://www.takeover.ch/transactions/all.

² Les procédures relatives aux programmes de rachat exonérés en procédure d'annonce ne sont ici pas comptabilisées (cf. Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat, du 27 juin 2013, ch. 31 ss).

³ A ce sujet, voir les décisions 843/01 du 3 mai 2023 et 843/02 du 7 septembre 2023 dans l'affaire *Von Roll Holding AG* ainsi que les décisions 846/01 du 23 juin 2023 et 846/02 du 4 août 2023 dans l'affaire *Von Roll Holding AG*.

⁴ Une société spécialisée dans la gestion de fonds, dont les actions sont cotées à la London Stock Exchange (LSE).

⁵ Concernant l'offre publique d'échange de Liontrust Asset Management PLC, voir les décisions 844/01 du 21 avril 2023, 844/02 du 5 juin 2023 et 844/03 du 12 juin 2023 dans l'affaire *GAM Holding AG*.

⁶ La valeur de l'offre publique d'échange de Liontrust Asset Management PLC était d'environ CHF 107'069'603.

 $^{^{7}}$ La valeur de l'offre publique d'acquisition partielle de Newgame SA s'élevait à CHF 30'255'789.

⁸ Concernant l'offre publique d'acquisition partielle de Newgame SA, voir les décisions 853/01 du 31 août 2023, 853/02 du 6 septembre 2023 et 853/03 du 2 octobre 2023 dans l'affaire *GAM Holding AG*.



minimum d'acceptations n'étant pas réalisée. Le retrait de Liontrust Asset Management PLC ouvrit la voie à l'offre partielle de Newgame SA, laquelle, avec plus de 72'000'00 actions nominatives apportées, reçut environ deux fois et demi plus d'acceptations que le nombre maximum prévu par l'offre, de sorte que les acceptations durent être réduites proportionnellement. L'exécution de l'offre partielle de Newgame SA eut finalement lieu le 12 janvier 2024.⁹

- Le 3 juillet 2023, Werner Dubach, Hergiswil, Suisse, a publié l'annonce préalable d'une offre publique d'acquisition portant sur *Datacolor SA*¹⁰, Rotkreuz, Suisse, qu'il contrôlait déjà avec une participation majoritaire d'environ 80% du capital-actions et des droits de vote, au prix de CHF 760 net en espèces par action. Le prospectus de cette offre, dont le volume s'élevait à CHF 15'206'840, fut publié le 27 juillet 2023. L'offre publique d'acquisition portant sur Datacolor SA fut exécutée le 16 octobre 2023. ¹¹
- Dans le but de créer un leader technologique sur le marché¹², Tyco Electronics (Suisse) Holding II Sàrl, Schaffhouse, Suisse, une filiale indirecte du groupe de technologie industrielle TE Connectivity SA¹³, Schaffhouse, Suisse, a publié le 17 août 2023 l'annonce préalable d'une offre publique d'acquisition portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de *Schaffner Holding SA*, Luterbach, Suisse, au prix de CHF 505 net en espèces par action. Le prospectus de cette offre a été publié le 28 septembre 2023 et la transaction, dont le volume s'élevait à CHF 318'560'565, a été exécutée avec succès le 14 décembre 2023.¹⁴
- Le 16 novembre 2023, Vencora UK Limited, Halifax, Royaume-Uni, une filiale indirecte de Constellation Software Inc.¹⁵, Toronto, Canada, a publié l'annonce préalable d'une offre publique d'acquisition portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de *Crealogix Holding SA*, Zurich, Suisse, au prix de CHF 60 net en espèces par action. Le prospectus a été publié le 1^{er} décembre 2023. L'exécution de cette offre, dont le volume s'élevait à CHF 95'841'600, a eu lieu le 22 février 2024.¹⁶

Le volume total¹⁷ des six offres susvisées s'élève à environ CHF 900 millions.

Au cours de l'année écoulée, la Commission a conduit quatre **procédures en examen d'autres états de fait pertinents du point de vue du droit des OPA**, ¹⁸ tels la (non-)existence de l'obligation

⁹ Les deux moyens de droit figurant sous « Nombre de décisions contestées » dans la rubrique « Décisions » des statistiques présentées en page 6 du présent rapport d'activité 2023, à savoir l'opposition et le recours, ont été mis en œuvre dans le cadre des deux procédures relatives à GAM Holding SA (procédure 853 : opposition de Newgame SA contre la décision 853/01 du 31 août 2023 dans l'affaire *GAM Holding AG*; procédure 844 : recours de Rock Investment SAS contre la décision 844/01 du 21 avril 2023 dans l'affaire *GAM Holding AG*).

¹⁰ Une entreprise suisse spécialisée dans la gestion de couleurs et les technologies de communication y relatives.

¹¹ A ce sujet, voir la décision 847/01 du 21 juillet 2023 dans l'affaire *Datacolor AG*.

¹² Dans le domaine de ce que l'on appelle les filtres CEM (compatibilité électromagnétique).

¹³ Dont les actions sont cotées à la New York Stock Exchange (NYSE).

¹⁴ A ce sujet, voir les décisions 849/01 du 15 août 2023, 849/02 du 15 août 2023, 849/03 du 27 septembre 2023 et 849/04 du 6 novembre 2023 dans l'affaire *Schaffner Holding AG*.

¹⁵ Dont les actions sont cotées à la Toronto Stock Exchange (TSX).

¹⁶ A ce sujet, voir les décisions 856/01 du 15 novembre 2023 et 856/02 du 29 novembre 2023 dans l'affaire *Crealogix Holding AG*.

¹⁷ Celui-ci correspond à la somme des volumes associés aux transactions énumérées.

¹⁸ Au sujet des « Autres procédures », voir les statistiques en page 6 du présent rapport d'activité 2023.



de présenter une offre ou l'octroi de dérogations à cette obligation. Dans ce contexte, elle a rendu cinq décisions, ¹⁹ dont une n'a toutefois pas été publiée en 2023.

En 2023, la Commission a traité 16 **programmes de rachat**. Dans 15 cas, les programmes de rachat ont pleinement satisfait aux conditions et charges énoncées aux chapitres 1 à 4 de la Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat, du 27 juin 2013, qui permettent une exemption en procédure d'annonce. Dans une affaire, la Commission a exonéré le programme de rachat au moyen d'une décision.

A l'instar des années précédentes, des séances de commission plénières ont été convoquées en 2023 pour exécuter les tâches définies à l'art. 3 al. 2 du Règlement de la Commission. ²⁰ Ces séances ont eu lieu respectivement le 24 mars 2023 et le 10 novembre 2023.

Comme pour les exercices précédents²¹, la SIX Swiss Exchange SA a, pour l'**exercice 2023**, renoncé à des avances de liquidités déjà effectuées en faveur de la Commission. L'abandon de créance de SIX Swiss Exchange SA, d'un montant de CHF 556'335, a permis à la Commission de clôturer l'exercice 2023 à l'équilibre.²²

En termes de **composition personnelle**, il convient de relever que le conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA²³ a élu Isabelle Chabloz et Mario Rossi comme nouveaux membres de la Commission à compter du 1^{er} mars 2023 et pour le reste de la période en cours.²⁴

Dans le cadre de la nouvelle période administrative de quatre ans qui s'est ouverte le 1^{er} janvier 2024, le conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a confirmé dans leurs fonctions la présidente Mirjam Eggen et le vice-président Jean-Luc Chenaux ainsi que les six autres membres de la Commission, à savoir Isabelle Chabloz, Franca Contratto, Beat Fellmann²⁵, Mario Rossi, Thomas Vettiger et Hans-Peter Wyss. Lionel Aeschlimann a quitté la Commission à la fin de l'année 2023 en raison de la limitation de la durée de son mandat. Cet avocat et banquier privé a siégé en qualité de membre de la Commission pendant douze ans. ²⁶ La Commission le remercie pour son engagement et sa contribution de longue date.

¹⁹ A ce sujet, voir la décisions 818/01 du 4 janvier 2023 dans l'affaire *Peach Property Group AG*, la décision non publiée 839/01 du 17 mars 2023, les décisions 846/01 du 23 juin 2023 et 846/02 du 4 août 2023 dans l'affaire *Von Roll Holding AG* ainsi que la décision 858/01 du 1^{er} novembre 2023 dans l'affaire *VT5 Acquisition Company AG*.

²⁰ Soit notamment l'adoption du rapport d'activité annuel à l'intention de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA ainsi que l'approbation du budget et des comptes annuels.

²¹ Il s'agit des exercices 2022, 2021 et 2020.

²² Soit un excédent ou un déficit de CHF 0 et des fonds propres inchangés de CHF 495'236 ; à ce sujet, voir les comptes annuels 2023 de la Commission en page 9 s. du présent rapport d'activité 2023.

²³ La haute surveillance de la Commission et la nomination de ses membres incombent au conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

²⁴ Voir également le communiqué de presse du 8 février 2023 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, disponible sur son site internet (« *Commission des offres publiques d'acquisition : Isabelle Chabloz et Mario Rossi élus nouveaux membres* »).

²⁵ Beat Fellmann a été confirmé en tant que membre de la Commission jusqu'à fin 2025 en raison de la limitation de la durée de son mandat.

²⁶ Voir également le communiqué de presse du 21 septembre 2023 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, disponible sur son site internet (« *Renouvellement de la Commission des offres publiques d'acquisition* »).



Pour la Commission :

Mirjam Eggen Présidente



Statistiques

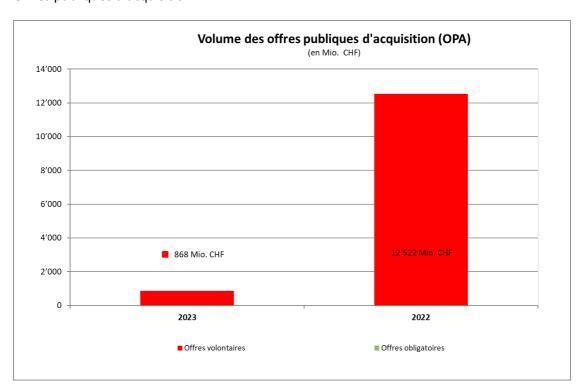
Offres	2023	2022	2021
Total	6	5	1
 dont offres obligatoires 	0	0	0
 dont offres volontaires 	6	5	1
- dont offres concurrentes	0	0	0
- dont initialement amicales ²⁷	6	5	1
- dont initialement hostiles ²⁸	0	0	0
- dont offres en espèces	5	4	0
 dont offres d'échange 	1	0	1
- dont offres mixtes	0	1	0
- dont offres avec alternative en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	16	22	20
 dont exonérations en procédure d'annonce 	15	19	15
- dont exonérations par décision	1	3	5
- dont rachats au prix du marché	12	18	15
 dont rachats sur ligne ordinaire 	3	4	3
 dont rachats sur ligne séparée 	9	15	12
- dont rachats à prix fixe	4	4	4
 dont rachats par options put 	0	0	0
- dont rachats par échange	0	0	1
Autres procédures			
Total	4	8	8
 Dérogations à l'obligation de présenter une offre / (Non-)existence de l'obligation de 			
présenter une offre	3	8	7
- Application du droit suisse des OPA	0	0	0
- Offre potentielle	0	0	0
 Qualification attestation d'équité (fairness opinion) 	0	0	1
- Autres	1	0	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la Commission	21	21	16
- dont décisions publiées	19	17	16
- dont décisions non publiées	2	4	0
- Nombre de décisions contestées	_	•	ŭ
 devant la Commission (opposition) 	1	0	0
 devant la FINMA (recours) 	1	0	1
- devant le TAF (recours)	0	0	0

 $^{^{27}}$ Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.

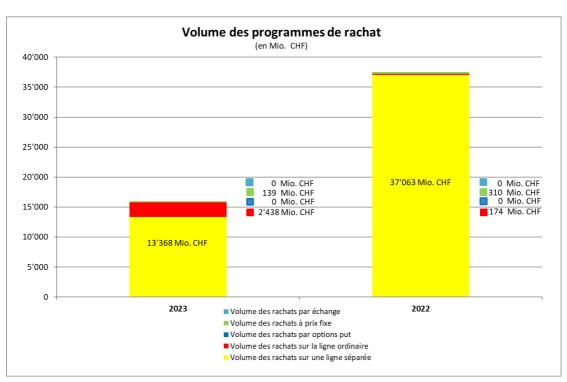
²⁸ Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.



Offres publiques d'acquisition

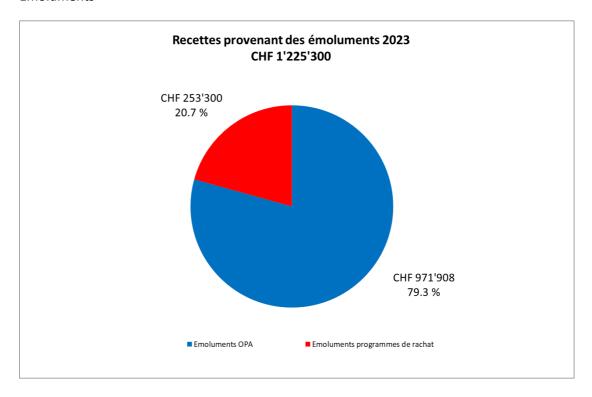


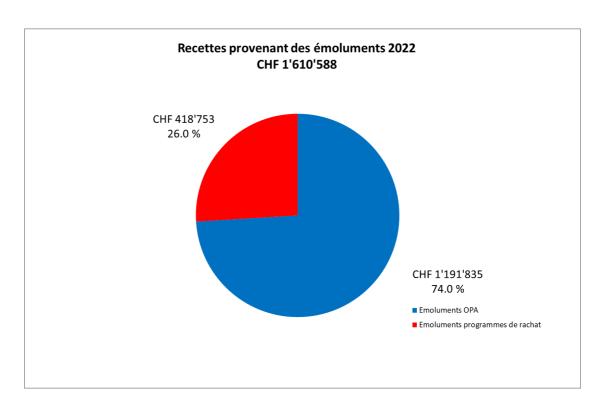
Programmes de rachat





Emoluments







Comptes annuels 2023 de la Commission

Compte de résultat 2023

	2023 CHF	2022 CHF
Nettoerlös aus Leistungen	1'225'300	1'610'588
Einnahmen aus Gebühren	1'225'300	1'610'588
BRUTTOGEWINN I	1'225'300	1'610'588
Personalaufwand	-1'535'881	-1'452'981
Honorare Präsident und Mitglieder	-440'334	-400'333
Sozialversicherungen und Spesen Präsident und Mitglieder	-30'282	-24'322
Löhne Sekretariat	-851'374	-818'531
Sozialversicherungen und Spesen Sekretariat	-213'891	-209'796
BRUTTOVERLUST II, BRUTTOGEWINN II	-310'582	157'607
Übriger betrieblicher Aufwand	-245'747	-236'315
Mietaufwand inkl. Nebenkosten	-92'078	-89'107
Unterhalt, Reparaturen	-8'344	-6'940
Büro- und Verwaltungsaufwand	-40'179	-37'188
EDV-Aufwand	-103'600	-102'161
Anderer Betriebsaufwand	-1'546	-919
BETRIEBLICHES ERGEBNIS VOR ZINSEN UND ABSCHREIBUNGEN	-556'328	-78'708
Abschreibungen Anlagevermögen	-1'100	-1'400
BETRIEBLICHES ERGEBNIS VOR ZINSEN	-557'428	-80'108
Finanzaufwand	-234	-265
BETRIEBLICHES ERGEBNIS	-557'662	-80'373
Betriebsfremder, ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Ertrag Ausserordentlicher Ertrag Defizitgarantie SIX Swiss Exchange AG	557'662 1'327 556'335	80'373 0 80'373
ÜBERDECKUNG	0	0



Bilan au 31 décembre 2023

AKTIVEN	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Umlaufvermögen		
Flüssige Mittel	882'845	999'785
Forderungen aus Leistungen	300'350	52'000
Übrige kurzfristige Forderungen davon gegenüber Sozialversicherungen	1'321 1'321	4'971 4'971
Aktive Rechnungsabgrenzungen	11'243	18'430
Total Umlaufvermögen	1'195'758	1'075'186
Anlagevermögen		
Mobile Sachanlagen	3'100	4'200
Total Anlagevermögen	3'100	4'200
TOTAL AKTIVEN	1'198'858	1'079'386
PASSIVEN	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Kurzfristiges Fremdkapital		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	36'026	52'955
Übrige kurzfristige Verbindlichkeiten davon gegenüber Sozialversicherungen	11'944 11'944	2'248 2'248
Passive Rechnungsabgrenzungen	156'614	103'964
Total kurzfristiges Fremdkapital	204'584	159'166
Langfristiges Fremdkapital		
Übrige langfristige Verbindlichkeiten Vorschuss SIX Swiss Exchange AG	499'038 499'038	424'984 424'984
Total langfristiges Fremdkapital	499'038	424'984
Total Fremdkapital	703'621	584'150
Eigenkapital		
Eigenkapital Vorjahr	495'236	495'236
Total Eigenkapital	495'236	495'236
TOTAL PASSIVEN	1'198'858	1'079'386



Aperçu général des avances de SIX :

	2023	2022
Solde initial des avances de SIX en début d'année	CHF 424'984	CHF 0
+ Avances de SIX en cours d'année	CHF 630'389 ²⁹	CHF 505'357 ³⁰
./. Renonciation de SIX aux avances à hauteur de la perte annuelle	CHF 556'335	CHF 80'373
= Solde final du compte d'avances en fin d'année	CHF 499'038	CHF 424'984

²⁹ L'avance effectuée à la date de référence du 10 janvier 2023 s'élevait à CHF 32'600 ; celle à la date de référence du 10 juillet 2023 s'élevait CHF 597'789 (montant total des avances pour 2023 : CHF 32'600 + CHF 597'789 = CHF 630'389).

³⁰ L'avance effectuée à la date de référence du 10 janvier 2022 s'élevait à CHF 505'357 ; celle à la date de référence du 10 juillet 2022 s'élevait à CHF 0 (montant total des avances pour 2022 : CHF 505'357 + CHF 0 = CHF 505'357).



Annexe aux comptes annuels 2023

Anhang zur Jahresrechnung

Unternehmen, Rechtsform, Sitz

Unternehmen: Übernahmekommission

Rechtsform: Körperschaft öffentlichen Rechts

Sitz: Zürich

Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 961) erstellt.

Anzahl Mitarbeiter

	31.12.2023	31.12.2022
Vollzeitstellen im Jahresdurchschnitt	unter 10	unter 10
Mietverpflichtungen mit einer Laufzeit > 1 Jahr		
	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Der Mietvertrag für die Geschäftsräumlichkeiten an der Stockerstrasse 54 in Zürich war befristet bis zum 31. Mai 2022. Am 21. April 2021 wurde vom Optionsrecht gebrauch gemacht und der Mietvertrag wurde um weitere 5 Jahre bis zum 31. Mai 2027 verlängert. Der Mietvertrag endet ohne Kündigung automatisch.		
Restbetrag der daraus resultierenden Verbindlichkeiten:	304'589	381'706

Erläuterungen zu ausserordentlichen, einmaligen oder periodenfremden Positionen der Erfolgsrechnung

Total ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Ertrag	557'662	80'373
BVG Altersausgleich, Zuschuss für 2022	1'327	0
SSX Forderungsverzicht	556'335	80'373
	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF



Rapport de l'organe de révision

Treuhand | Steuer- und Rechtsberatung Wirtschaftsprüfung | Unternehmensberatung Informatik-Gesamtlösungen



Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Mitglieder der Übernahmekommission Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und dem Reglement entspricht.

OBT AG

Andreas Brumann zugelassener Revisionsexperte leitender Revisor Nicolas Lautenschlager

N. Land

Zürich, 5. März 2024

- Jahresrechnung 2023 (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)





OBT AG | Hardturmstrasse 120 | 8005 Zürich T +41 44 278 45 00 | www.obt.ch



Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2023



Prof. Dr. Mirjam Eggen, PrésidenteAvocate, LL.M.
Professeure ordinaire de droit privé à l'Université de Berne (www.ziv.unibe.ch)

Président de la Commission des OPA depuis le 1^{er} juin 2022 Membre depuis le 1^{er} août 2017



Prof. Dr. Jean-Luc Chenaux, Vice-PrésidentAvocat associé du cabinet Kellerhals Carrard à Lausanne depuis 2011 (www.kellerhals-carrard.ch)
Professeur associé de droit commercial à l'Université de Lausanne

Vice-président de la Commission des OPA depuis le 1^{er} septembre 2017 Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Lionel Aeschlimann
Associé gérant de Mirabaud SCA et CEO de Mirabaud Asset Management
(www.mirabaud.ch)
Membre du conseil de fondation de Avenir Suisse

Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Isabelle ChablozAvocate, LL.M.
Professeure ordinaire de droit économique à l'Université de Fribourg (www.unifr.ch)

Membre depuis le 1^{er} mars 2023



Prof. Dr. Franca Contratto
Avocate, LL.M.
Professeure ordinaire de droit privé, droit commercial et droit économique, avec

spécialisation en droit des marchés financiers à l'Université de Lucerne (www.unilu.ch)

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015





Beat FellmannChief Financial Officer (CFO) auprès de Valora SA (www.valora.com)
Expert-comptable diplômé

Membre depuis le 1er janvier 2014



Mario Rossi Expert-comptable diplômé Membre du conseil d'administration de Swiss Steel Holding SA Membre du conseil d'administration de PILATUS Constructions Aéronautiques SA

Membre depuis le 1^{er} mars 2023



Dr. Thomas VettigerManaging Partner de IFBC SA à Zurich (www.ifbc.ch)
Président du conseil d'administration et membre de l'Audit Committee de Investis
Holding SA

Chargé d'enseignement en Corporate Finance à l'Université de Zurich

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Hans-Peter Wyss
Associé de fcs company Sàrl (www.fcscompany.ch)
Vice-président du conseil d'administration de NBK Banque Privée Suisse SA
Membre du conseil d'administration de Crypto Finance SA
Membre du conseil d'administration de Senn Chemicals SA

Membre depuis le 1^{er} novembre 2021



Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA au 31 décembre 2023



Georg Gotschev Dr. iur., avocat



Marie Jenny Dr. iur., LL.M. (Harvard), avocate



Marc D. Nagel lic. oec. HSG et lic. iur. HSG, avocat



Lukas Roos Dr. iur., avocat